

Nombre d'inspection 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Régions	Nombre d'inspection
01	17
02	19
03	66
04	34
05	9
06	9
07	4
09	7
10	2
11	7
12	27
13	6
14	11
15	11
16	2
(vide)	
Total général	231

Nombre d'inspection Bronzage 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Régions	Nombre d'inspection
01	21
02	10
03	41
04	21
06	68
08	12
09	7
12	70
13	21
14	57
15	25
16	60
(vide)	
Total général	413

Nombre d'inspection bronzage 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Régions	Nombre d'inspection
01	23
02	7
03	26
04	17
05	24

06		23
07		1
08		2
09	,	5
11		9
12		16
13		13
14		31
15		20
16		39
(vide)		
Total général		256

Article de la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel et sanction

Art. 6(1) Achat ou utilisation par un mineur

Avis verbal

Art. 8 al.1 Affichage 18 ans et plus et mise en garde

Avis administratif

Avis de non-respect

Rapport d'infraction général

Art, 7 al.3 Affichage 18 ans et plus et mise en garde sur publicité

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

Art. 9 Déclaration au registraire

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Art. 21 Déclaration de l'activité si en opération avant 11 février 2013

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Constat d'infraction

Art. 8 al.2 Enlever ou altérer une affiche

Avis de non-respect

Art. 22 Immatriculation au registraire

Avis de non-respect

Rapport d'infraction général

Art. 3 Interdiction aux mineurs

Avis de non-respect

Art. 7 al.2 Publicité directe ou indirecte dans le nom

Avis administratif

Art. 7 al.1 (2) Publicité directe ou indirecte fausse ou trompeuse

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Rapport d'infraction général

(vide)

(vide)

Total général

Quantité

1
1
54
5
47
2
97
1
5
72
6
13
28
1
26
1
30
4
2
22
1
1
1
1
6
2
4
4
4
1
1
10
1
1
7
1
232

Article de la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel et sanction

Aert. 6(1) Achat ou utilisation par un mineur

Avis de non-respect

Art. 8 al.1 Affichage 18 ans et plus et mise en garde

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Rapport d'infraction général

Art. 7 al.3 Affichage 18 ans et plus et mise en garde sur publicité

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

Art. 9 Déclaration au registraire

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

Art. 21 Déclaration de l'activité si en opération avant 11 février 2013

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Art. 8 al.2 Enlever ou altérer une affiche

Avis de non-respect

Art. 22 Immatriculation au registraire

Avis de non-respect

Art. 3 Interdiction aux mineurs

Avis de non-respect

Art. 7 al.2 Publicité directe ou indirecte dans le nom

Avis de non-respect

Art. 7 al.1(1) Publicité directe ou indirecte destinée aux personnes mineurs

Avis de non-respect

Art. 7 al.1 (2) Publicité directe ou indirecte fautive ou trompeuse

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

(vide)

(vide)

Total général

Quantité

2
2
93
3
2
84
4
116
10
7
89
2
8
46
1
1
42
1
1
25
5
1
18
1
1
1
4
4
2
2
1
1
7
7
14
11
2
1
311

Article de la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par el bronzage artificiel et sanction

Art. 8 al.1 Affichage 18 ans et plus et mise en garde

Aucun suivi

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

Art. 7 al.3 Affichage 18 ans et plus et mise en garde sur publicité

Avis administratif

Avis de non-respect

Avis verbal

Rapport d'infraction général

Art. 9 Déclaration au registraire

Avis administratif

Avis de non-respect

Art. 21 Déclaration de l'activité si en opération avant 11 février 2013

Aucun suivi

Avis de non-respect

Art. 22 Immatriculation au registraire

Avis de non-respect

Art. 3 Interdiction aux mineurs

Avis de non-respect

Art. 7 al.2 Publicité directe ou indirecte dans le nom

Avis de non-respect

Art. 7 al.1 (1) Publicité directe ou indirecte destinée aux personnes mineurs

Avis administratif

Avis de non-respect

Art. 7 al. 1 (2) Publicité directe ou indirecte fausse ou trompeuse

Avis administratif

Avis de non-respect

Constat d'infraction

Rapport d'infraction général

(vide)

(vide)

Total général

Quantité

46

5

1

33

5

2

53

2

37

6

8

21

1

20

16

5

11

4

4

3

3

1

1

4

2

2

17

5

9

1

2

165